

## **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 4 NOVEMBRE 2013

Le quatre novembre deux mil treize, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, par convocation en date du 25 octobre 2013, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame RIOCREUX Stéphanie, Maire.

Membres en exercice : 13    Membres présents : 11    Votants : 11    Exprimés : 11

Etaient présents : Mmes RIOCREUX, FRAISSE, BATONNEAU, BENESTON, DEZE, LAVIELLE, Mrs BOISDRON, GILBERTON, GUILBAUD, HALLIEN, NION  
Lesquels forment le quorum des membres en exercice.

Etaient excusés : Mme CHILON, Mr POTIRON

Il est donné lecture du compte-rendu du 14 octobre 2013. Il est approuvé à l'unanimité des membres présents.

### **COMPTES RENDUS DES DÉLÉGATIONS COMMUNAUTAIRES, SYNDICALES ET MUNICIPALES**

Néant.

### **2013-49 / PLAN LOCAL D'URBANISME – BILAN DE LA CONCERTATION PREALABLE ET ARRET DU PROJET DE PLU**

Madame le Maire rappelle que par délibération en date du **2 avril 2012**, le Conseil Municipal a prescrit l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Benais ainsi que les modalités de concertation préalable à son élaboration.

Elle présente le bilan des différentes actions de concertation qui ont été menées conformément à l'article L. 300-2 du code de l'urbanisme, tout au long de l'étude. Dès le démarrage de la procédure, un cahier permettant de recueillir les observations des usagers ainsi que les courriers reçus en mairie a été ouvert et une page dédiée au PLU a été créée sur le site internet de la municipalité. Outre les panneaux d'information qui ont été installés à la mairie et dans le hall vitré de la salle des fêtes (permettant ainsi un accès permanent), deux réunions publiques ont été organisées par la municipalité. Des articles ont été publiés dans le bulletin municipal de juin 2013 ainsi que dans la nouvelle République du Centre Ouest les 11 janvier et 29 avril 2013. En plus de ces moyens mis en œuvre afin d'assurer une large information au public des permanences d'élus se sont tenues en mairie et ont permis de répondre aux interrogations des administrés.

Madame le Maire précise que le bilan de la concertation, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), débattu au sein du Conseil Municipal le 19 novembre 2012 conformément à l'article L 123-0 du Code de l'Urbanisme ainsi que l'ensemble des éléments du projet seront transmis, pour avis, aux personnes publiques associées à son élaboration ainsi qu'aux communes limitrophes et aux établissements publics de coopération

intercommunale. Après cette période de consultation, ce projet sera soumis à enquête publique.

Avant de faire procéder au vote, Madame le Maire présente au Conseil Municipal la synthèse de l'ensemble des documents qui constituent le projet de Plan Local d'Urbanisme réalisée par ses soins, en collaboration avec les maires adjoints, à partir des éléments transmis par le Cabinet Cittanova.

Après avoir pris connaissance de l'ensemble des documents qui leur ont été adressés, après avoir entendu la présentation faite par Madame le Maire, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité l'arrêt du projet de PLU.

<b>Mme BATONNEAU</b>	<b>Mme BENESTON</b>	<b>Mme CHILON</b>	<b>Mme DEZÉ</b>	<b>Mme FRAISSE</b>	<b>Mme LAVIELLE</b>	<b>Mme RIOCREUX</b>
<b>M. BOISDRON</b>	<b>M. GILBERTON</b>	<b>M. GUILBAUD</b>	<b>M. HALLIEN</b>	<b>M. NION</b>	<b>M. POTIRON</b>	